

L'an deux mil seize, le vingt et un mars à dix huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 15 mars 2016.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absent excusé : M. MORIN Jean-Louis.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. ROBIN Thierry est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2016. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Attribution de marché : Travaux de réfection du clocher de l'église.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2014, en matière de marchés publics ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte de la décision suivante :

- Décision n° 1/2016 du 01.03.2016 :

« Le Maire de la Commune d'Avoise,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de consentir une délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il puisse régler immédiatement et sans réunir les Conseillers Municipaux en séance publique un certain nombre d'affaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2014 relative à la délégation au Maire en matière de marchés publics ;

Vu la consultation faite dans le cadre de la procédure adaptée passée conformément au code des marchés publics (avis publié le 4 décembre 2015 sur le site « www.sarthe-marchespublics.fr ») ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Article 1 :

Décide de retenir pour les travaux de réfection du clocher de l'église, l'entreprise suivante :

- **Sarl RITOUET**, 1 rue Neuve, 49430 LÉZIGNÉ, pour un montant de **25 525,24 € HT**, soit 30 630,29 € TTC.

Article 2 :

Un marché sera passé avec cette entreprise conformément au code des marchés publics. »

04. Examen et vote du budget 2016.

M. BODIN Jean-Paul, comptable, présente le document de valorisation financière pour l'année 2015.

a) Budget 2016 - Commune. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec opérations pour la section d'investissement, comme suit :

<u>Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes</u>		553 884,97 €
<u>Dépenses :</u>	- 011. Charges à caractère général :	110 400,00 €
	- 012. Charges personnel, frais assimilés :	141 200,00 €
	- 65. Autres charges de gestion courante :	91 450,00 €
	- 66. Charges financières :	13 000,00 €
	- 014. Atténuation de produits :	8 500,00 €
	- 022. Dépenses imprévues :	5 810,67 €
	- 023. Virement à section d'investissement :	180 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre :	3 524,30 €
<u>Recettes :</u>	- 002. Résultat de fonctionnement reporté :	198 892,97 €
	- 013. Atténuation de charges :	23 000,00 €
	- 73. Impôts et taxes :	215 793,00 €
	- 74. Dotations, subventions et participations :	70 699,00 €
	- 75. Autres produits de gestion courante :	13 000,00 €
	- 77. Produits exceptionnels :	32 500,00 €

<u>Section d'Investissement : Dépenses = Recettes</u>		296 018,05 €
<u>Dépenses :</u>	- 001. Solde d'exécution reporté :	81 786,75 €
	- 16. Emprunts, dettes assimilées :	50 000,00 €
	- 20. Immobilisations incorporelles :	6 000,00 €
	- 21. Immobilisations corporelles :	48 600,00 €
	- 23. Immobilisations en cours :	105 000,00 €
	- Opération d'équipement :	2 000,00 €
	- 020. Dépenses imprévues	2 631,30 €
<u>Recettes :</u>	- 021. Virement de section de fonctionnement :	180 000,00 €
	- 040. Opérations d'ordre :	3 524,30 €
	- 10. Dotations :	93 386,75 €
	- 13. Subventions d'investissement :	19 107,00 €

b) Budget 2016 - Assainissement. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement, comme suit :

<u>Section d'exploitation : Dépenses = Recettes</u>		17 478,71 €
<u>Dépenses :</u>	- 011. Charges à caractère général :	10 586,00 €
	- 042. Opérations d'ordre :	6 892,71 €
<u>Recettes :</u>	- 002. Excédent antérieur reporté	10 679,35 €
	- 70. Vente de produits, prestations :	5 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre :	1 799,36 €
<u>Section d'Investissement : Dépenses = Recettes</u>		33 864,64 €
<u>Dépenses :</u>	- 23. Immobilisations en cours :	27 065,28 €
	- 040. Opérations d'ordre :	1 799,36 €
	- 041. Opérations patrimoniales :	5 000,00 €
<u>Recettes :</u>	- 001. Résultat reporté :	21 971,93 €
	- 040. Opérations d'ordre :	6 892,71 €
	- 041. Opérations patrimoniales :	5 000,00 €

c) Taux d'imposition des taxes directes locales – 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation : 8,97 %

Taxe foncière sur le bâti : 13,27 %

Taxe foncière sur le non bâti : 18,43 %.

05. Installations classées pour la protection de l'environnement : dossier d'extension d'un élevage avicole situé aux lieux dits « Crève Cœur » et « La Pilière » à Parcé sur Sarthe.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'enregistrement au titre de la rubrique n° 2111-2 de la nomenclature des installations classées, pour l'extension d'un élevage avicole avec actualisation du plan d'épandage situé aux lieux-dits « Crève Cœur » et « La Pilière » sur la commune de Parcé-sur-Sarthe.

Mme la Préfète a décidé d'une consultation du public du 7 mars 2016 au 4 avril 2016 et, la commune d'Avoise étant concernée par le rayon d'affichage de 1 km, demande l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Après examen par la commission « Agriculture Environnement » et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque à formuler, émet un avis favorable à ce dossier.

06. Informations et questions diverses.

- Association pour le Don de Sang Bénévole du secteur de Sablé. M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. Jean-Claude AUBRY, Président de cette association qui lui a remis un courrier pour préciser le fonctionnement et le périmètre de celle-ci.

- Connaissance du Pays Fléchois. Le Conseil Municipal décide de poursuivre les relations avec M. Alain de DIEULEVEULT, de l'Association Connaissance du Pays Fléchois pour recueillir un maximum d'informations sur « Pierre Brasdor », précurseur de la chirurgie, né à Avoise, en vue d'étudier la possibilité de créer un « Musée Brasdor » à Avoise.

- Courrier de M. MICHAUD. M. le Maire fait état du courrier de M. MICHAUD en date du 13 mars. Il précise le rôle et la composition de la commission communale des impôts directs dont les membres sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques. La liste des membres de cette commission est remise à chaque conseiller.

- Camping municipal. Mme GIGOMAS présente le compte rendu d'activité du camping remis par M. LOISON, gérant, pour la saison 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 50